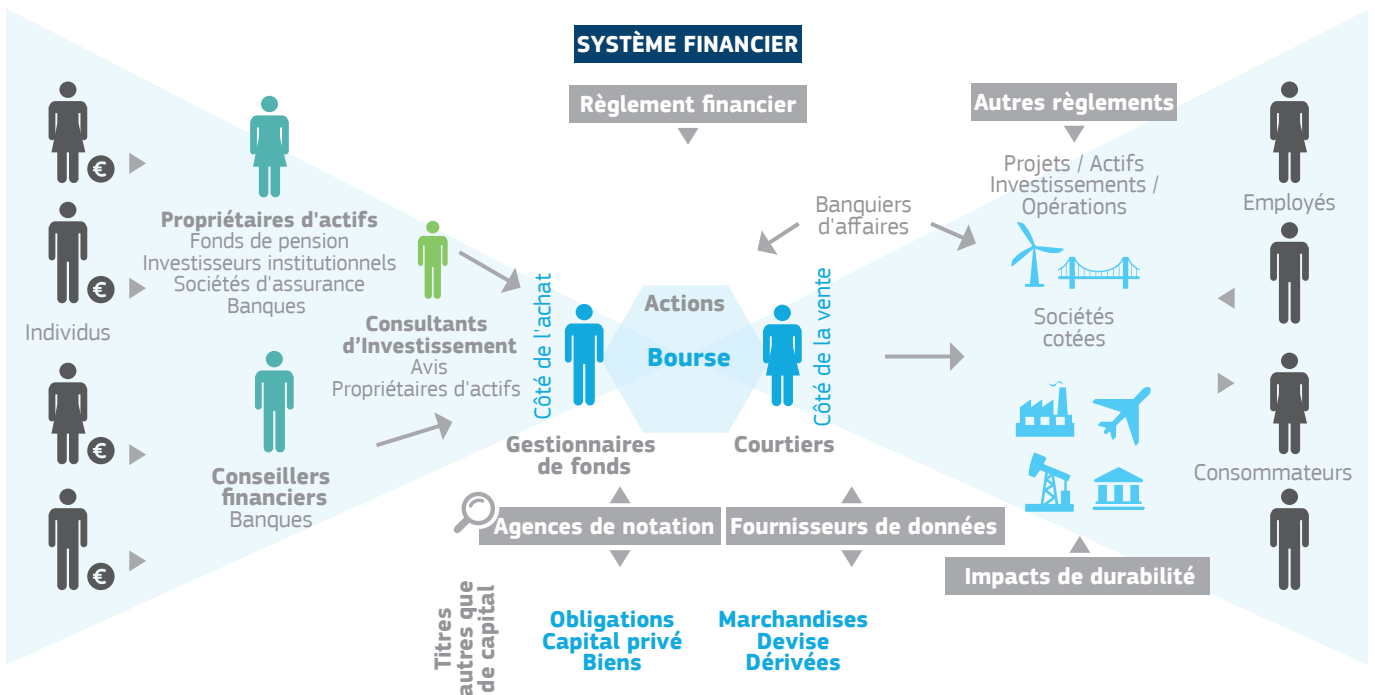


1.1. Le secteur financier au service du climat

L'accord de Paris est un signal clair adressé aux marchés financiers et aux investisseurs, tant publics que privés, qui leur indique que la transition mondiale vers une énergie propre s'inscrit dans la durée. **La Commission européenne est déterminée à mettre en place les réformes nécessaires pour motiver le secteur financier à contribuer à la transition verte.** Il est essentiel de réorienter et d'accroître rapidement les investissements privés afin d'éviter le «verrouillage» autour des infrastructures liées aux combustibles fossiles et aux actifs à forte intensité de carbone ainsi que pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 par l'accord de Paris. Le déficit d'investissement annuel est estimé à 179 milliards d'euros. Ce montant trop élevé pour que le secteur public à lui seul puisse y faire face: le secteur privé devra donc jouer pleinement son rôle dans cet effort d'investissement.

Afin d'attirer suffisamment d'investissements privés, nous devons mettre en place les conditions et les encouragements adéquats pour que les investisseurs financent des projets tels que des infrastructures à faible intensité de carbone et efficacité énergétique plus élevée. **En lançant des actions novatrices par l'intermédiaire de son union des marchés des capitaux, l'Union européenne (UE) sera à l'avant-garde des changements opérés dans le secteur financier mondial.** Nous créerons de multiples opportunités pour les investisseurs et nous aiderons les citoyens de l'Union désireux de consacrer leur épargne à des entreprises et à des secteurs plus respectueux de l'environnement et plus responsables sur le plan social. Ainsi, nous contribuerons à faire de l'Europe, et de notre secteur financier, le premier destinataire et source des investissements destinés au développement des technologies vertes.

Les acteurs du secteur financier



Source: Aviva Investors, European Political Strategy Centre

II ➡ Que propose à présent la Commission européenne?

Il est temps de déclencher un changement de comportement parmi les acteurs de la chaîne de valeur du secteur financier. En janvier, le groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la finance durable va présenter des recommandations relatives à un programme global de réformes du cadre financier de l'Union, qui permettra au secteur financier de jouer son rôle en réorientant les investissements vers des technologies et des entreprises plus durables. Le secteur sera encouragé à financer la croissance de façon durable sur le long terme, et à contribuer à l'essor d'une économie circulaire sobre en carbone et résiliente au changement climatique.

La Commission européenne a l'intention de présenter un plan d'action global en mars 2018 qui comprendra des initiatives visant à stimuler le marché des produits financiers durables, ce qui inclut:



1. L'intégration de considérations liées au développement durable dans les obligations qui lient les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels aux propriétaires des fonds qu'ils gèrent, de manière à reconnaître la nécessité de prendre en compte les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.



2. L'exploration des modalités d'inclusion d'un «facteur supplétif environnemental» dans les règles prudentielles, afin de stimuler les investissements. Des exigences réduites de fonds propres inciteraient les investisseurs à privilégier les investissements ou les prêts à faible intensité de carbone.



3. L'intégration des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans le mandat des autorités de surveillance, afin de leur permettre de contrôler la manière dont les établissements financiers décèlent, notifient et traitent les risques environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance.

La Commission européenne examine également d'autres actions dans ce domaine:

- ▶ **l'élaboration d'une taxinomie européenne – un système de classification pour la finance durable – qui permettra aux investisseurs de disposer d'une définition commune de ce que sont des investissements durables, respectueux du climat et de l'environnement et de la manière dont ils peuvent être réalisés.** Cela facilitera la conception de produits financiers sur mesure, augmentera la transparence en matière de risques climatiques, facilitera la comparaison entre les différents instruments et permettra de mieux mesurer l'incidence des décisions d'investissement.
- ▶ sur la base de ce système, notre objectif est d'établir des normes européennes et de labels sur le long terme, afin de remédier à la fragmentation du marché et d'accélérer l'essor de ces obligations et de ces fonds, qui sont réservés au financement d'activités ayant une incidence positive sur l'environnement.



Le vice-président Valdis Dombrovskis à la 1^{ère} réunion de groupe d'experts de haut niveau sur le financement durable

